



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 12 novembre 2025 à 9 h 20 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20251112-3200

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 3 909 588

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de 2 parties du lot 3 909 588 (lots projetés 6 711 996 et 6 711 997) du cadastre du Québec, d'une superficie totale approximative de 1410,8 mètres carrés, nécessaires pour l'aménagement du futur stationnement du projet Mission Unitâinés pour permettre la construction de plus d'une centaine de logements sociaux pour personnes âgées de 65 ans et plus, autonomes et à faible revenu;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation pour l'acquisition desdites parties de lot, le tout tel que montré et décrit aux plans et description technique préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le 5 novembre 2025 sous le numéro 10269 de ses minutes, et à offrir la somme de 1 \$ (valeur nominale);

d'autoriser Mission Unitâinés à effectuer les travaux préparatoires requis, notamment les études de caractérisation environnementale des sols sur la partie du lot 3 909 588 (lot projeté 6 711 996) dudit cadastre, le tout conformément à la Loi concernant l'expropriation;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-5870)

CE-20251112-3201

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une affectation d'un montant maximum de 770 464 \$ pour le paiement des réclamations et des honoraires professionnels en 2025, et ce, à même l'excédent de fonctionnement affecté à l'auto-assurance.

(SD-2025-5431)

CE-20251112-3202

ADOPTION - RÈGLEMENT L-CE-1-1

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'adopter le Règlement intérieur du comité exécutif numéro L-CE-1-1 modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif numéro L-CE-1 concernant les délégations de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

(SD-2025-5947)

CE-20251112-3203

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant ce service, soit:

la création d'un poste permanent de conseiller DO et gestion de changement, classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$;

code budgétaire: 27103-161200-111120;

la réaffectation de l'employé identifié au rapport RH joint au sommaire décisionnel au poste de conseiller DO et gestion de changement, classe 5, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 27103-161200-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2025-5447)

CE-20251112-3204

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRES DE CABINET

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de prendre acte du rapport des nominations de membres du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 28 octobre 2025.

(SD-2025-5489)

CE-20251112-3205

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SPÉCIALISTE USINE -
PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PROJETS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 49811, pour une période de 52 semaines, au poste de spécialiste usine au Service de la planification et réalisation de projets, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville ladite convention, de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-5581)

CE-20251112-3206

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SPÉCIALISTE USINE
- PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PROJETS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 138 556 \$ pour assurer le financement du salaire et des bénéfices sociaux à la suite de l'engagement temporaire d'un spécialiste usine au Service de planification et réalisation de projets, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(SD-2025-5581)

CE-20251112-3207

RÉSOLUTION AMENDÉE - RECOMMANDATION AU
CONSEIL - DÉPÔT ET APPROBATION -
RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL
DE DIRECTION - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET
D'ADMINISTRATION DES SALAIRES

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro CE-20251008-2962, le comité exécutif recommandait au conseil de prendre acte du Recueil des conditions de travail du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;



ATTENDU QU'en vertu du Règlement intérieur du conseil municipal numéro L-13126 concernant les délégations de pouvoirs au comité exécutif ainsi qu'aux fonctionnaires et employés, le conseil doit approuver le Recueil des conditions de travail du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE l'article 7.01 Vacances annuelles du Recueil des conditions de travail des directeurs généraux adjoint et directeur général associé devait être harmonisé afin de le rendre identique à celui du Recueil des conditions de travail du personnel de direction et n'avait pas été inclus dans la résolution numéro CE-20251008-2962;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution numéro CE-20251008-2962 afin qu'elle se lise comme suit:

«de recommander au conseil d'approuver:

le Recueil des conditions de travail du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

la Politique de rémunération et d'administration des salaires du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, incluant l'annexe A concernant les matrices des grilles d'intégration et d'augmentation salariale pour les années 2024 et suivantes;

l'ajustement annuel des taux de salaire pour les années 2024 à 2028 des postes de vérificateur général et d'ombudsman, au même pourcentage que celui des échelles salariales du personnel de direction et d'octroyer les mêmes conditions de travail et avantages sociaux que les autres emplois de direction, tel que prévu au Recueil des conditions de travail du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

les ajustements à la structure salariale engendrant ainsi le redécoupage du positionnement des emplois dans ladite structure salariale, et ce, tel que joint au sommaire décisionnel;

l'abolition du projet pilote lié au programme de reconnaissance du personnel de direction représentant 0,5 % de la masse salariale et d'abolir la provision y étant associée pour les années antérieures;

l'investissement des sommes équivalentes au projet pilote lié au programme de reconnaissance du personnel de direction dans le nouveau programme d'avantages sociaux flexible représentant 0,5 % de la masse salariale, et ce, à compter de la mise en place estimée à octobre 2026;

l'harmonisation de l'article 7.01 Vacances annuelles du Recueil des conditions de travail des directeurs généraux adjoint et directeur général associé et de le rendre identique à celui du Recueil des conditions de travail du personnel de direction.».



(SD-2025-5701)

CE-20251112-3208

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 6 novembre 2025.

(SD-2025-5784)

CE-20251112-3209

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-3170

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3170, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences et services de soutien des applications pour le système de gestion de temps Kronos, pour une période de 15 mois, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Kronos Canadian Systems inc. A UKG Company
286 858,97 \$.

(CT:1869063)
(SD-2025-5307)

CE-20251112-3210

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3268

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3268, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de contrôle biologique des moustiques, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Conseiller forestier Roy inc.
818 330,58 \$.

(CT:1868324)
(SD-2025-5197)

Au point 36.2 de l'ordre du jour, la conseillère Christine Poirier demande que le procès-verbal fasse mentionne de sa dissidence.



Les discussions sur le point 36.3 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

À 9 h 27, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, quitte son siège.

CE-20251112-3211

APPROBATION - ENTENTE RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS DE NATURE PERSONNELLE ET CONFIDENTIELLE À UNE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ - MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une municipalité régionale de comté à intervenir entre la Ville de Laval et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-5303)

À 12 h 32, la séance est suspendue.

À 13 h 39, la séance se poursuit et sont alors présents:

MM. Ray Khalil, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac.

CE-20251112-3212

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13220

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13220 modifiant le Règlement L-10654 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise.

(SD-2025-5907)

CE-20251112-3213

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13220

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13220 modifiant le Règlement L-10654 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise.

(SD-2025-5907)

CE-20251112-3214

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13220

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13220 modifiant le Règlement L-10654 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise.

(SD-2025-5907)

À 14 h 04, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif reprend son siège.

CE-20251112-3215

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3196

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3196 à Karyne architecte paysagiste (KAP) inc., au montant de 799 823,60 \$, pour des services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant les travaux d'aménagement de planchodromes et/ou de pistes à rouleaux aux parcs Saint-Claude, Laval-Ouest et Lausanne, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A1 phase «études, plans et devis», au montant de 514 653,97 \$;

la section A2 «élaboration du concept - volet communication», au montant de 8 048,25 \$;

la section B phase «exécution des travaux, soutien technique durant la construction», au montant de 118 766,31 \$;

la section C phase «exécution des travaux, surveillance des travaux sans résidence», au montant de 158 355,07 \$;



et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la section A1 «phase études, plans et devis» et à la section A2 «élaboration du concept - volet communication», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisé par écrit.

(CT:1868723)
(SD-2025-5255)

CE-20251112-3216

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-3196

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 477 300 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3196 par le conseil municipal.

(CT:1868723)
(SD-2025-5255)

À 14 h 44, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière